



MAIRIE DE
CHÂTEL

COMPTE-RENDU

Conseil Municipal du 4 avril 2016 à 20H00

PRESENTS : M. Nicolas RUBIN, Maire, M. Franck MARCHAND, M. Philippe CHARBONNEL, Mesdames Monique MAXIT, Michèle TOCHET, Adjointes
Mesdames Catherine ROQUIGNY, Gabrielle DAVID, Nicole MOUTHON, Karine BERTHET, Aline PLOTON, Messieurs Jérôme BUTTOUDIN, Frédéric DAVID, Gérard MAXIT, Kévin MICHEL, Dominique VUARAND, Conseillers municipaux

Gabrielle DAVID a été élue secrétaire de séance

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 04 FEVRIER 2016

→ A L'UNANIMITE, Le Conseil approuve le compte rendu de la séance du 4 février 2016.

2. AFFAIRES FINANCIERES

M. le Maire présente les différents comptes administratifs des budgets annexes et du budget principal retraçant l'exécution du budget primitif 2015. Lors du vote des CA, M. le Maire s'est retiré lors du vote.

A. Vote des COMPTES ADMINISTRATIFS des budgets annexes et principal de la commune concernant l'exercice 2015

SERVICE ANNEXE DES FORETS		CA 2015	RAR 2015
Section de fonctionnement	Recettes	199 355.47€	
	Dépenses	169 316.93€	
	Excédent de clôture	30 038.54€	
Section d'investissement	Recettes	200 800.01€	0.00€
	Dépenses	202 426.20€	0.00€
	Déficit de clôture	-1 626.19€	
	Besoin de financement	1 626.19€	0.00€
AFFECTATION DE RESULTAT : Excédent de résultat de fonctionnement de 30 038.54€ affecté au financement de : - La section d'investissement du budget primitif 2016 pour un montant de 2 000.00€ (couverture du déficit) - Le solde de 28 038.54€ étant laissé en section de fonctionnement du budget primitif 2016			

SERVICE ANNEXE DU PATRIMOINE IMMOBILIER		CA 2015	RAR 2015
Section de fonctionnement	Recettes	93 474.21€	
	Dépenses	67 092.67€	
	Excédent de clôture	26 381.54€	
Section d'investissement	Recettes	22 200.00€	0.00€
	Dépenses	45 476.77€	0.00€
	Déficit de clôture	-23 276.77€	
	Besoin de financement	23 276.77€	0.00€
<p>AFFECTATION DE RESULTAT : Excédent du résultat de fonctionnement de 26 381.54€ affecté au financement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La section d'investissement du budget primitif 2016 pour un montant de 23 300.00€ (couverture du déficit) - Le surplus de 3 081.54 € étant laissé en section de fonctionnement du budget primitif 2016 			

SERVICE ANNEXE DU PARKING		CA 2015	RAR 2015
Section de fonctionnement	Recettes	237 624.67€	
	Dépenses	230 474.92€	
	Excédent de clôture	7 149.75€	
Section d'investissement	Recettes	436 989.17€	6 507.23€
	Dépenses	352 699.30€	0.00€
	Excédent de clôture	84 289.87€	
	Besoin de financement	0.00€	0.00€
<p>AFFECTATION DE RESULTAT : Excédent du résultat de fonctionnement de 7 149.75€ excédent de clôture en investissement également donc pas d'affectation de résultat, l'excédent de fonctionnement est repris en totalité en section de fonctionnement du budget primitif 2016</p>			

SERVICE ANNEXE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNE		CA 2015	RAR 2015
Section de fonctionnement	Recettes	1 492 113.19€	
	Dépenses	1 486 853.30€	
	Excédent de clôture	5 259.89€	
Section d'investissement	Recettes	109 863.96€	0.00€
	Dépenses	86 949.82€	0.00€
	Excédent de clôture	22 914.14€	
	Besoin de financement	0.00€	0.00€
<p>AFFECTATION DE RESULTAT : Excédent du résultat de fonctionnement de 5 259.89€, excédent de clôture en investissement également donc pas d'affectation de résultat, l'excédent de fonctionnement est repris en totalité en section de fonctionnement du budget primitif 2016</p>			

SERVICE ANNEXE DES REMONTEES MECANIQUES		CA 2015	RAR 2015
Section de fonctionnement	Recettes	3 530 196.71€	
	Dépenses	2 815 886.09€	
	Excédent de clôture	714 310.62€	
Section d'investissement	Recettes	19 868 089.71€	2 847 323.35€
	Dépenses	17 909 204.59€	447 057.00€
	Excédent de clôture	1 958 885.12€	
	Déficit de clôture		2 400 266.35€
	Besoin de financement		441 381.23€
<p>AFFECTATION DE RESULTAT : Excédent du résultat de fonctionnement de 714 310.62€ affecté au financement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La section d'investissement du budget primitif 2016 pour un montant de 442 000.00€ - Le surplus de 272 310.62€ étant laissé en section de fonctionnement du budget primitif 2016 			

SERVICE ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT			CA 2015	RAR 2015
Section de fonctionnement	Recettes		1 566 984.71€	
	Dépenses		1 353 282.84€	
	Excédent de clôture		213 701.87€	
Section d'investissement	Recettes		336 235.31€	0.00€
	Dépenses		371 992.78€	89 492.65€
	Déficit de clôture		-35 757.47€	-89 492.65€
	Besoin de financement		35 757.47€	89 492.65€
<p>AFFECTATION DE RESULTAT : Excédent du résultat de fonctionnement de 213 701.87€, affecté au financement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La section d'investissement du budget primitif 2016 pour un montant de 2 300.00€ au compte 1064 et 123 700.00€ au compte 1068 - Le surplus de 87 701.87€ étant laissé en section de fonctionnement du budget primitif 2016 				

SERVICE PRINCIPAL DE LA COMMUNE			CA 2015	RAR 2015
Section de fonctionnement	Recettes		10 940 670.87€	
	Dépenses		9 427 534.58€	
	Excédent de clôture		1 513 136.29€	
Section d'investissement	Recettes		2 077 575.51€	577 537.60€
	Dépenses		3 098 840.03€	355 367.06€
	Déficit de clôture		- 1 021 264.52€	222 170.54€
	Besoin de financement		1 021 264.52€	0.00€
<p>AFFECTATION DE RESULTAT : Excédent du résultat de fonctionnement de 1 513 136.29€ affecté au financement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La section d'investissement du budget primitif 2016 pour un montant de 800 000.00€ - Le surplus de 713 136.29€ étant laissé en section de fonctionnement du budget primitif 2016 				

SERVICE ANNEXE CENTRE AQUATIQUE		CA 2015	RAR 2015
Section de fonctionnement	Recettes	1 936 674.76€	
	Dépenses	1 452 406.78€	
	Excédent de clôture	484 267.98€	
Section d'investissement	Recettes	0.00€	0.00€
	Dépenses	413 966.25€	0.00€
	Déficit de clôture	413 966.25€	
	Besoin de financement	413 966.25€	0.00€
<p>AFFECTATION DE RESULTAT : Excédent de résultat de fonctionnement de 484 267.98€ affecté au financement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La section d'investissement du budget primitif 2016 pour un montant de 414 000.00€ (couverture du déficit) - Le solde de 70 267.98€ étant laissé en section de fonctionnement du budget primitif 2016 			

→ M. le Maire cède la parole au président de la commission des finances pour procéder au vote par le Conseil municipal des comptes administratifs 2015 et se retire le temps du délibéré. A l'UNANIMITE, le Conseil approuve les comptes administratifs présentés.

B. Approbation des COMPTES DE GESTION de l'exercice 2015 dressés par la Trésorerie d'Abondance

Les comptes de gestion de l'exercice 2015 dressés par le Receveur de la Trésorerie d'Abondance sont en tous points identiques aux comptes administratifs et conformes aux écritures budgétaires passées en 2015.

→ A l'UNANIMITE, le Conseil approuve les comptes de gestion.

C. AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGETS PRIMITIFS 2016.

L'affectation des résultats à prendre en compte sur les budgets primitifs de 2016 correspond à la présentation donnée dans les tableaux ci-dessus.

→ A l'UNANIMITE, le Conseil affecte les résultats tels que présentés ci-dessus pour chaque budget.

D. Vote des SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS pour l'exercice 2016.

Sur proposition de la commission finances en date du 21 mars 2016, il a été proposé de maintenir en 2016 le montant global des subventions à 1 200 000 €. Ci-dessous la liste des bénéficiaires et leur montant proposé.

ASSOCIATIONS	Réalisé 2015	Propositions 2016
Agriculteurs de CHATEL	38 880,00 €	39 030,00 €
Amicale du Personnel communal	4 000,00 €	4 000,00 €
Anciens d'A.F.N. de CHATEL	900,00 €	900,00 €
Anim'EHPAD	1 934,00 €	1 934,00 €
Association Foncière Pastorale	1 500,00 €	1 500,00 €
Chorale	800,00 €	800,00 €
Club Nautique	3 000,00 €	3 000,00 €
Coop de l'Ecole Classe Maternelle	800,00 €	800,00 €
Garderie Municipale "Les Moufflets"	25 000,00 €	Reprise activité commune
Harmonie Municip. "L'ECHO ALPIN"	13 500,00 €	13 500,00 €
Judo Club de CHATEL	1 200,00 €	1 200,00 €
Maitres Chiens d'Avalanches du Chabl.	260,00 €	260,00 €
OCCE 74 Coop Scolaire Ecole Primaire	10 500,00 €	0,00 €
CHATEL TOURISME	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
Parents d'Elèves de Châtel	1 500,00 €	1 500,00 €
Razorbike CHATEL	2 500,00 €	2 500,00 €
Sapeurs pompiers de Châtel	2 200,00 €	2 200,00 €
Ski-Club de Châtel	80 000,00 €	80 000,00 €
Ski-Club de Châtel subvention exceptionnelle	9 300,00 €	21 000,00 €
Société de Secours en Montagne	400,00 €	400,00 €
UFOVAL	0,00 €	100,00 €
Diverses Subventions	0,00 €	25 376,00 €
TOTAL	1 198 174,00 €	1 200 000,00 €

La ligne « diverses subventions » est une enveloppe destinée à être éventuellement utilisée en cours d'année pour une aide très exceptionnelle (ex : concours agricole, nouvelle association etc). Elle était du même montant en 2015 et avait été attribuée en fin d'exercice à la garderie. Cette année elle ne devrait pas être utilisée mais elle reste en cas de besoin.

➔ *Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur les attributions de subventions proposées dans le tableau ci-dessus.*

E. Vote de la SUBVENTION VERSEE A LA SOCIETE DES CINEMAS DU CHABLAIS dans le cadre de la convention pour déterminer le montant de la subvention à attribuer pour 2016

M. le Maire rappelle que la loi Sueur n° 92-651 permet aux collectivités locales d'apporter une contribution de fonctionnement à des exploitants privés de cinéma.

Dans ce cadre, une convention d'objectifs a donc été signée le 7 août 2012 entre la Commune et l'exploitant des cinémas du Chablais précisant que le montant de la subvention est fixé chaque année par le Conseil Municipal et transcrit dans un avenant annuel à la convention.

Sur avis de la commission finances et au regard du bilan comptable transmis, il est proposé d'octroyer pour l'année 2016, une subvention d'un montant de 10 000 €.

➔ **A l'UNANIMITE**, le Conseil approuve la subvention allouée à la société des cinémas du Chablais d'un montant de 10 000 € et autorise le Maire à signer l'avenant à la convention précisant ce montant.

F. Vote des TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES pour 2015.

Considérant l'avis de la commission finances du 21 mars 2016, et au regard de la situation financière de la commune exposée : baisse dotations, augmentation FPIC principalement et précédents investissements, il convient de réajuster les taux des 4 taxes locales comme suit :
Il est rappelé que depuis 2013 (création 2CVA), les taux n'ont pas évolué malgré la politique d'investissements engagée.

Taxes	Taux 2014	Taux 2015	Taux proposé pour 2016
Taxe d'habitation - TH	26,11 %	26,11 %	26,72 %
Taxe foncière (bâti) – TB	18,97 %	18,97 %	19,60 %
Taxe foncière non bâti - TNB	85,47 %	85,47 %	87,47%
Cotisation foncière des entreprises - CFE	24,48 %	24,48 %	25,26%
Produit attendu des 4 taxes	4 846 627 €	4 991 722 €	5 229 404 €

A titre d'illustration, l'impact pour le contribuable Chatelan est en moyenne de 40 € par logement, Taxe habitation et taxe foncière bâtie confondue, (hors TEOM, TFNB et CFE).

➔ **A l'UNANIMITE**, le Conseil approuve les taux des 4 taxes directes locales proposés pour 2016.

G. Vote du TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) pour 2016

	BP 2016	CA 2015
Marché de services	311 910,00 €	294 582,60 €
Essence Camion benne	8 947,73 €	8 687,12 €
Réparation Camion benne	12 287,01 €	11 170,01 €
Agents techniques/administratif	159 861,36 €	157 498,88 €
Divers frais administratifs, taxes, assurance,	7 966,60 €	7 734,56 €

Eau déchetterie+local lavage	1 161,63 €	1 565,73 €
Electricité compacteur - déchetterie	34 452,08 €	34 452,08 €
Telecom: fax-internet	918,48 €	891,73 €
Investissements (PAV-regroupement OM)	20 000,00 €	13 581,94 €
Dépenses TOTALES du service	557 504,90 €	530 164,65 €
Filière de reprises	29 179,19 €	27 789,70 €
soutien eco organismes	32 872,83 €	31 307,46 €
Recettes déchetterie	1 401,50 €	1 401,50 €
Recettes TOTALES du service (Hors TEOM)	63 453,52 €	60 498,66 €
COUT DU SERVICE ANNUEL HORS TEOM	494 051,38 €	469 665,99 €
TEOM votée (proposée)	7,60 %	7,40%
TEOM réelle (CA)	-	539 298,00 €

Comme annoncé dès 2015 et afin d'éviter le choc fiscal avec le passage à l'intercommunalité élargie (TEOM 8%) dès le 1^{er} janvier 2017, les taux de TEOM étaient fixés sur 7,40 % en 2015 et 7,60 % en 2016. Pour information, le SIVOM de la vallée va proposer un taux de TEOM à 8 %.

M. David Frédéric demande ce que contient exactement le poste électricité et s'étonne du peu de recettes de la déchetterie, notamment au regard des dépôts de matériaux de TP qui ont été générés par les travaux de construction dans le village. Les services municipaux vont procéder à la vérification de la régie de la déchetterie.

➔ A l'UNANIMITE, le Conseil approuve le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2016 à 7,60 %.

H. Vote des SUBVENTIONS D'EQUILIBRE provenant du Budget Principal vers les budgets annexes.

L'article L 2224-1 du CGCT impose un strict équilibre budgétaire des SPIC exploités en régie, affermés ou concédés par les communes. L'article L. 2224-2 prévoit quelques dérogations à ce strict principe de l'équilibre. Le conseil municipal peut décider une prise en charge des dépenses du SPIC dans son budget général :

- 1) si des exigences conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières,
- 2) si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs, (cas des budgets, transport, parking et centre aquatique)
- 3) si lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Néanmoins, toujours selon l'article L.2224-2 alinéa 4,1°) certains services peuvent être subventionnés sans condition particulière tels les services d'eau et d'assainissement dans les communes de moins de 3 000 habitants. (cas du budget eau et assainissement).

BUDGETS	Subventions 2016	% par rapport à 2015	Pour mémoire montant 2015
TRANSPORTS	441 000.00€	3.28 %	427 000.00€
EAU & ASSAINISSEMENT	100 000.00€	-50.00 %	200 000.00€
PARKING	146 800.00€	18.67 %	123 700.00€
CENTRE AQUATIQUE	1 494 900.00€	-1.66 %	1 520 100.00€

➔ A l'UNANIMITE, le Conseil approuve les montants des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes et issues du budget principal.

I. DECISION D'AFFECTATION DE CREDITS – BUDGET ANNEXE

Le Maire expose qu'à titre exceptionnel, il est admis par le 3 ° de l'article R. 2221-48 et 90 du CGCT que les excédents non utilisés des budgets annexes peuvent être reversés sur le budget principal dès lors que les usagers des services organisés par les budgets annexes ne sont pas privés de cet excédent en bénéficiant par exemple d'une diminution de tarifs ou de manière indirecte de nouveaux investissements. Le budget patrimoine est excédentaire et le fait de reverser cet excédent au budget principal ne privera pas les usagers du service patrimoine.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'approuver un reversement au budget général de 52 000 € sur le BP 2016.

➔ A l'UNANIMITE, le Conseil approuve cette affectation d'excédent au budget principal.

J. Vote des BUDGETS PRIMITIFS 2016

M. le Maire expose les propositions de budgets suivants et qui ont été soumis à l'avis de la commission finances du 21 mars 2016 :

BUDGETS ANNEXES	sections	Montant par section	B.P. 2016	évol BP15
FORETS	fonctionnement	74 600.00€		419 100.00€
	investissement	2 000.00€	76 600.00€	-81.72 %
PATRIMOINE IMMOBILIER	fonctionnement	91 100.00€	138 900.00€	136 000.00€
	investissement	47 800.00€		2.13%

PARKING	fonctionnement	269 000.00€	563 500.00€	681 100.00€
	investissement	294 500.00€		-17.27%
TRANSPORT DE PERSONNES	fonctionnement	1 489 500.00€	1 563 850.00€	1 600 900.00€
	investissement	74 350.00€		-2.31%
REMONTEES MECANIKES	fonctionnement	2 735 000.00€	8 972 500.00€	30 898 000.00€
	investissement	6 237 500.00€		-70.96%
EAU & ASST	fonctionnement	1 410 400.00€	3 053 100.00€	2 031 600.00€
	investissement	1 642 700.00€		50.28%

CENTRE AQUATIQUE	fonctionnement	1 980 200.00€	2 821 000.00€	2 359 400.00€
	investissement	840 800.00€		19.56%
COMMUNE	fonctionnement	10 831 000.00€	14 158 800.00€	14 405 500.00€
	investissement	3 327 800.00€		-1.71%
TOTAL consolidé	fonctionnement	18 880 800.00€	31 348 250.00€	52 531 600.00€
	investissement	12 467 450.00€		-40.32%

→ A l'UNANIMITE, le Conseil approuve les Budgets primitifs tels que présentés en séance et synthétisés ci-dessus dans les tableaux.

M. le Maire salue le travail des commissions et remercie particulièrement la commission finances pour le travail concernant l'élaboration budgétaire.

K. PROJETS INVESTISSEMENT - Demandes de subvention

M. le Maire expose au Conseil municipal deux projets d'investissements pouvant être aidés financièrement par le fonds départemental de développement des territoires (FDDT) et le fonds de soutien à l'investissement (FSI) de l'Etat.

a) Projet d'acquisition du bâtiment situé Route de Vonnes

M. le Maire expose que pour faire suite au séminaire d'élus qui a eu lieu les 16 et 17 avril 2015, la commune de Châtel envisage de créer une maison de services publics avec un notamment un pôle santé à l'horizon 2018.

Pour mener à bien ce projet, elle a l'opportunité dès cette année de se porter acquéreur d'un bien appartenant actuellement au Département de Haute-Savoie. Elle souhaite donc saisir ce dernier pour négocier la vente.

En effet, le point d'appui du Centre d'Exploitation des Routes Départementales, situé sur la parcelle A828, route de Vonnes, va prochainement déménager dans un tout nouveau bâtiment. (cf locaux communaux à proximité du centre technique municipal).

Ces locaux disponibles pourraient accueillir les bureaux de la Société des Remontées mécaniques de sorte que cette dernière libère les locaux occupés actuellement et situés au, 287 route de Thonon, à la maison Chatelane, en plein cœur du village. La situation de ce bâtiment regroupant le groupe scolaire, la structure multi-accueil et la Poste avec à proximité de nombreuses places de stationnement est totalement adaptée à l'accueil des familles, des personnes à mobilité réduite et de tout habitant désireux de fréquenter la future maison de services publics (associations etc...) et notamment le pôle santé.

La création de cette maison ne pourra être concrétisée que par l'acquisition de ce bâtiment, point de départ du projet (phase 1). S'en suivra la phase 2, réhabilitation des locaux de Vonnes et déménagement de la SAEM et la phase 3: réaménagement de la maison Chatelane et création du pôle santé et pôle services publics (maison association etc..). Les premières estimations fixeraient le coût global de cette opération à 1 115 000 € HT phasée sur 3 ans.

Si le conseil municipal approuve cette démarche, les commissions d'élus devront travailler pour définir plus exactement le contenu de ce futur équipement (maison des associations, services publics à la personne...) pour affiner le coût de cette opération.

L'objet de la présente délibération est :

- De donner un avis sur le lancement de la création de la maison de services et de son pôle santé dans les locaux de la maison chatelane actuellement occupés par la SAEM Sports et Tourisme
- d'autoriser M. le Maire à formuler des demandes de subvention portant sur la phase 1 qui consiste en l'acquisition à 380 000 € nets de taxes. Demandes à solliciter auprès du Département au titre du FDDT et auprès de l'Etat au titre du FSI et selon le plan de financement suivant :

o FSI 2016	114 000 €
o FDDT 2016	76 000 €
o <u>Commune</u>	<u>190 000 €</u>
	380 000 €

➔ *A l'UNANIMITE, le Conseil approuve ce projet et autorise le Maire à formuler les demandes de subvention selon le plan de financement exposé.*

b) Acquisition d'un tractopelle

Forte d'une équipe technique pluridisciplinaire qui intervient en régie sur de nombreux chantiers, la commune doit aujourd'hui renouveler son tractopelle qui n'est plus en état de servir. Cet engin polyvalent est utilisé dans le compactage des bennes à OM, des travaux de réseaux (eau, assainissement), des travaux de terrassement divers etc et le déneigement. Les dernières intempéries qui ont frappé le département en avril/mai 2015 et qui n'ont pas épargné notre commune classée en catastrophe naturelle, ont démontré la nécessité d'avoir une équipe réactive et équipée pour faire face à des événements exceptionnels. Il a été utilisé en mai 2015 pour les travaux de remise en état de la chaussée et de curage. Acheté en décembre 1998, Marque CATERPILLAR type 428 C First 7 T, plus de 10 000 heures, un rapport de visite périodique effectué le 14 mars dernier fait apparaître des anomalies graves mettant hors service cet appareil : fissure sur l'axe du Godet avant et sur la structure ossature, flèche, bras, balancier, tourelle qui nécessitent une remise en état et réduction des jeux de chaque axe.

Aussi, M. le Maire propose de faire une demande d'aide financière au titre du FDDT 2016 pour l'acquisition d'un nouvel engin. Un devis fait état d'un coût de 101 000 € TTC. Le Département pourrait prendre en charge une partie (30%); il resterait à la charge de la commune 76 000 €.

➔ *A l'UNANIMITE, le Conseil approuve ce projet d'acquisition et autorise le Maire à formuler la demande de subvention selon le plan de financement exposé.*

c) Création de trottoirs Vannes

Le Maire expose que pour sécuriser l'accès des piétons route de Vannes, il s'avère nécessaire de créer un trottoir dans l'accotement côté droit en montant de la Chapelle de VONNES jusqu'en amont de la passerelle de la liaison interdomaine.

Ce projet est également motivé par le fait que le Conseil départemental devrait réaliser une réfection de la couche de roulement entre la Chapelle de VONNES et le bâtiment des Portes de Soleil pour 2016. La commune souhaite donc améliorer la sécurisation des piétons et développer les déplacements en mode doux à la vieille douane et à la nouvelle liaison RM. Par ailleurs, nous pourrions également profiter de ces travaux pour renforcer le réseau d'eau potable en réalisant le terrassement pour la pose d'une nouvelle conduite sous l'emprise du futur trottoir (ce projet de travaux en régie est inscrit au budget eau pour 2016).

Les estimations des montants des travaux pour la pose des trottoirs sont:

Tranche 1 (de la Chapelle juste après la vieille douane) 163 mètres linéaires : 102 042 € TTC

Tranche 2 (de la vieille douane au bâtiment des PDS) 109 mètres linéaires : 75 900 € TTC

Tranche 3 (du bâtiment PDS juste après la passerelle) 101 mètres linéaires : 48 372 € TTC

Soit un total de 226 314 € TTC (188 595 € HT) pour un linéaire total de 373 ml (ratio 606 € TTC du ml)

Ces travaux peuvent être éligibles au FDDT selon le plan de financement suivant :

- FDDT (30 %) :	56 578 €
- Commune :	<u>132 017 €</u>
	188 595 € HT

Resterait à la charge de la commune : 169 735 € TVA comprise

M. le Maire rajoute qu'une mission d'AVP a été lancée pour les projets de trottoirs concernant la route du petit Châtel et la route du linga. Une présentation sera faite quand l'étude sera plus aboutie et chiffrée.

→ A l'UNANIMITE, le Conseil approuve ce projet d'acquisition et demande de subvention selon le plan de financement exposé.

d) Acquisition d'un traceur pour marquage au sol – sécurité routière

Le marché à bons de commande concernant le marquage au sol des dispositifs de sécurité arrive à échéance en mai 2016. La commune se pose la question de l'opportunité de l'acquisition du traceur afin d'être moins dépendante du calendrier d'intervention des entreprises notamment pour le renouvellement d'urgence. Le coût de cet équipement s'élève à 9 108 € TTC (7 590 € HT).

Cette acquisition pourrait être éligible aux amendes de police pour 2016 et finançable à hauteur de 30 %.

Fonds amendes de police :	2 277 €
Commune :	<u>5 313 €</u>
	7 590 €

Resterait à la charge de la commune : 6 831 € TVA comprise

→ A l'UNANIMITE, le Conseil approuve ce projet d'équipement et autorise le Maire à formuler la demande de subvention selon le plan de financement exposé.

c) accessibilité mairie

La commune doit rendre accessible la salle du Conseil municipal (la loi de 2015 sur l'accessibilité l'impose), il faut maintenant que la commune se mette en conformité. Un projet de mise en accessibilité est actuellement à l'étude et pourrait être subventionné au titre du fonds d'Etat de soutien à l'investissement (FSI)

M. Le Maire propose au Conseil de solliciter une subvention à l'Etat dès cette année. Le projet architectural sera présenté aux élus dès que terminé et préalablement à l'engagement des travaux.

Estimation du coût de mise en accessibilité du bâtiment : 80 000 € TTC (66 667 €HT)

FSI : (50 %) : 33 333 €

Commune : 46 667 € TVA comprise

➔ *A l'UNANIMITE, le Conseil approuve ce projet et autorise la Maire à formuler la demande de subvention selon le plan de financement exposé ci-dessus.*

L. MARCHES DE TRAVAUX

M. Le Maire expose au Conseil la nécessité de passer un avenant au marché lot 11 « Travaux d'alimentation en énergie électrique HTA –BT des installations » de l'opération de liaison téléportée Super-Châtel Linga dont l'actuel titulaire est SPIE SUD EST – 74200 THONON LES BAINS.

Conformément à l'article 20 du code des marchés publics, un avenant ne peut bouleverser l'économie du marché, ni en changer l'objet. Et tout projet d'avenant à un marché public qui entraîne une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres. L'assemblée délibérante qui statue sur le projet d'avenant est préalablement informée de cet avis. (nota : il s'agit d'un avis simple qui ne lie pas l'assemblée délibérante mais son omission constitue une irrégularité de l'avenant.

Pour le sujet qui nous concerne, des adaptations techniques sont nécessaires en cours de chantier, à savoir :

- La prise en compte des longueurs réelles des câbles et des prestations effectuées,
- Le poste HTA à Vonnès supprimé et remplacé par la création d'un point de distribution « tarif jaune »,
- L'adaptation de l'agencement du poste HTA de Super-Châtel formulée par ERDF,
- La reprise des liaisons et distribution des réseaux de neige de culture sur le secteur de Super Châtel. (ces réseaux n'étant pas indiqués sur les plans de recollement, ils n'ont pas été prévus dans le marché de base),
- La modification de la distribution en énergie électrique pour l'alimentation de la passerelle,

Le montant des prestations complémentaires est de 16 099.80 € HT, et représente une augmentation initiale du marché de 6.53 %.

Marché initial : 246 363.04 € HT

Montant de l'avenant : 16 099.80 € HT

Montant du nouveau marché : 262 462.84 € HT

Les délais d'exécution passent de 77 jours à 120 jours.

La commission d'appel d'offres, réunie le 16 mars 2016, a émis un avis favorable à la passation de l'avenant au marché, ci-dessus présenté.

➔ *A l'UNANIMITE, le Conseil approuve la passation de cet avenant, et autorise le Maire à signer cet acte avec l'entreprise SPIE SUD EST.*

N. Adhésion ASSOCIATION

a) Association "Savoie-Haute-Savoie Juniors"

Par une délibération en date du 13 novembre 2012, le Conseil Municipal avait décidé l'adhésion de la Vieille Douane à l'association « Savoie Haute-Savoie Juniors », afin de contribuer à la promotion de l'offre en direction des groupes d'enfants.

Cette association a pour but de favoriser les échanges entre les adhérents et des groupes de travail qui participent à l'élaboration des projets de développement.

Chaque année, l'association organise des rencontres annuelles qui sont l'occasion de réunir tous les acteurs du tourisme des jeunes et de mobiliser les représentants politiques aux enjeux éducatifs et économiques de ces séjours.

Cependant, il n'avait pas été donné suite à la procédure d'adhésion, celle-ci se révélant très contraignante (cooptation par des centres de vacances), alors que les animations de la Vieille Douane bénéficiaient d'une publicité encore marginale.

Courant 2014, l'association Savoie Haute Savoie Juniors a entrepris de simplifier cette procédure pour faciliter les adhésions. La démarche a donc été relancée par le service patrimoine pour une adhésion dès 2016.

Le Conseil d'Administration de l'association "Savoie Haute Savoie Juniors" réuni le 8 mars 2016 a accepté l'adhésion de la Vieille Douane, et que la cotisation annuelle est de 100 euros.

→ A l'UNANIMITE, le Conseil approuve l'adhésion de la commune à cette association.

b) Association FFS – les villages amis

M. le Maire présente au Conseil le projet d'adhésion à l'opération « Ville et Villages Amis des Equipes de France ». Cet engagement cimentera la volonté de la commune à soutenir les Equipes de France de Ski et de Snowboard, et ancre son engagement à perpétuer l'excellence française. Ainsi, elle consacre le rôle important des Equipes de France dans l'activité et l'attractivité de la montagne française. Il permet par ailleurs de récompenser les actions menées par les collectivités locales en faveur du développement du ski de compétition en particulier, et du ski en général. Cet engagement a enfin vocation à faire connaître et valoriser les communes qui soutiennent la pratique du ski et/ou qui s'engagent directement dans l'organisation d'événements.

M. le maire expose que Châtel est souvent citée en exemple pour son dynamisme sur l'organisation de différentes manifestations sportives notamment en lien avec le ski. Châtel pourrait d'ailleurs être retenue pour l'organisation des championnats de France pour 2018.

Les avantages offerts par le dispositif tournent essentiellement autour d'une campagne de communication mettant en avant l'engagement communal mais aussi les actions qu'elles mènent (page facebook spécifique, une signalétique dédiée, une newsletter, un logo).

Par ailleurs, un Jeu concours annuel avec les établissements scolaires est organisé par La Fédération Française de Ski permettant de créer du lien et des échanges entre les athlètes des Equipes de France et les (futurs) skieurs de demain. L'école de Châtel a participé cette année à ce concours.

L'engagement des communes sera aussi promu au niveau national, dans le cadre d'une campagne de promotion spécifique, qui s'appuiera notamment sur les outils de communication existants au sein de la FFS (site web, réseaux sociaux, emailing direct, webzine fédéral, ...).

Le coût pour la commune :
Cotisation annuelle : 1500 €
560€ HT seront également investis pour l'acquisition de panneaux signalétiques.

➔ A l'UNANIMITE, le Conseil accepte l'adhésion de la commune à cette association et la commande d'une dizaine de panneaux.

3. RENOUELEMENT BAIL DE LA PHARMACIE et CONVENTION CHATEL RESERVATION

A. Bail Pharmacie

Le bail commercial de 9 ans est arrivé à expiration en septembre 2015. Il est proposé de le renouveler rétroactivement à compter du 1^{er} septembre 2015 jusqu'au 30 septembre 2024 et de revaloriser le prix de location à 12 731 € TTC (dans le bail précédent, il était de 12 125 € TTC).

Il est précisé que la hausse du loyer lors du renouvellement du bail d'une officine de pharmacie est plafonnée et ne peut excéder 10 %. Le loyer est revalorisé par période triennale sur la base de l'indice des loyers commerciaux (ILC).

➔ A l'UNANIMITE, le Conseil accepte de renouveler le bail commercial de la pharmacie aux conditions prévues dans le projet de convention jointe.

B. Mise à disposition de locaux à titre onéreux au profit de Chatel Réservation – local dit point I. (M. Buttoudin devra quitter la séance et ne pas prendre part au vote)

Par délibération du 24 septembre 2014, la commune avait renouvelé la convention de mise à disposition du local dit point I au profit de la SAEM pour l'accueil de ses caisses. Depuis 2015 avec la création de la passerelle interdomaine et des caisses attenantes à Vonnès, les caisses des RM ont été déménagées et ont libéré les locaux. La convention prendra fin au 30 novembre 2016. Chatel Réservation souhaite louer ce local dès le 1^{er} juin 2016.

Il est donc proposé au Conseil municipal de dénoncer la convention actuelle avec la SAEM et de signer une nouvelle convention avec Chatel Réservation.

Les conditions de mise à disposition seraient les suivantes :

Convention annuelle de 3 ans, renouvelable une fois pour une durée identique.

Prix annuel de la mise à disposition : 7 200 € charges comprises (il était de 5766 €) avec une revalorisation trimestrielle sur indice des loyers.

Au quatrième trimestre 2015, l'indice de référence des loyers s'établit à 125,28. Sur un an, il est quasi stable (-0,01 %).

M. Buttoudin, président de Chatel Réservation, s'est retiré de la séance lors du vote de ce sujet.

➔ A l'UNANIMITE, le Conseil approuve les conditions de la convention d'occupation du local communal à Chatel Réservation telle que jointe.

4. PARTICIPATION FINANCIERE – FETE DES MERES ET FETES DES PERES

Deux jours dans la Drôme provençale, fin mai 2016 : 100 € par maman.

Sortie à définir pour les papas : participation à 60 € par papa.

➔ A l'UNANIMITE, le Conseil approuve les tarifs proposés. Une information sera donnée au Conseil sur la date et le programme pour les papas.

5. RESSOURCES HUMAINES

A. CONTRATS DE TRAVAIL

a) Création d'un poste d'Adjoint Technique 2^o classe, pour stagiairisation de d'un agent affecté au service des eaux.

Au vu du travail effectué par l'agent concerné, il est proposé la création d'un poste d'Adjoint Technique 2^o classe à temps complet, avec effet au 12 mai 2016 afin de permettre la nomination en qualité d'agent stagiaire Monsieur Laurent DUSSART.

➔ **A l'UNANIMITE, le Conseil approuve la création du poste d'adjoint Technique 2^o classe et autorise M. le Maire à procéder à la nomination**

b) Prolongation de contrats de travail

1. En application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984, il est proposé la création des postes suivants pour une durée de 1 an, en vue du recrutement d'agents contractuels dans l'attente de recrutements de fonctionnaires par voie statutaire :

- Adjoint technique de 2^o classe contractuel à temps complet, pour le maintien en fonction de Alan NEUVECELLE, électricien au service « bâtiments », recruté en 2015 suite au départ de Frédéric GUYON.
- Adjoint technique de 2^o classe contractuel à temps complet, pour le maintien en fonction de Gaël CLEMENT, agent entretien des réseaux eau et assainissement
- Adjoint technique 2^o classe contractuel à temps complet, pour le maintien en fonction de Pascal RAPHANEL, rippeur au service « déchets », recruté en 2013.
- Animateur territorial contractuel à temps complet, pour le maintien en fonction de Mickaël GHEZLI affecté aux fonctions de Directeur BAFD du centre d'accueil de loisirs depuis l'automne 2014 ;
- Adjoint d'animation de 2^o classe contractuel à temps complet, pour le maintien en fonctions de Morgane DESPLEBAIN, affectée aux fonctions d'animatrice périscolaire, péri-éducatif et surveillante cantine et qui assurera également les fonctions d'ATSEM à compter de la rentrée de septembre 2015, en remplacement de Monique GALLAY qui fait valoir ses droits à la retraite.

2. En application de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984, il est proposé le maintien en fonction pour une durée de 1 an de M. Simon VAN DER STEGEN, agent contractuel recruté sur le grade d'Attaché territorial (catégorie A) et assurant les fonctions de chargé de mission au service communication.

➔ **A l'UNANIMITE, le Conseil approuve les recrutements et renouvellements de contrat ci-dessus présentés au point 1) et 2) et autorise le Maire à procéder aux démarches administratives par arrêté.**

c) Recrutement de personnel saisonnier pour l'été 2016

Afin d'assurer le bon fonctionnement des différents services communaux durant la prochaine saison d'été, il s'avère nécessaire d'avoir recours au recrutement de personnel saisonnier, conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, à savoir :

- 1 poste d'agent d'entretien affecté à la tonte pour une durée de 5 mois (mi-avril à septembre)
- 1 poste d'agent d'entretien affecté au fleurissement et arrosage pour une durée de 5 mois (mi-avril à septembre)

- 1 poste d'agent polyvalent affecté au service technique voirie pour une durée de 7 mois (mai à novembre)
- 2 postes d'agent de surveillance de la voie publique pour une durée de 2 mois ½ (mi- juin à fin août)
- 1 poste d'agent d'exploitation pêche, pour une durée de 5 mois (mai à septembre)
- 1 poste d'agent d'entretien des espaces verts, pour une durée de 2 mois (juillet et août) pour l'accueil d'un jeune québécois dans le cadre des échanges inter-municipalités,
- 1 poste d'animateur BAFA affecté au fonctionnement du centre d'accueil de loisirs, pour une durée de 2 mois (juillet et août).

➔ **A l'UNANIMITE, le Conseil approuve les recrutements tels que présentés et charge M. le Maire de procéder aux démarches par arrêté.**

M. le Maire fait une parenthèse sur l'audience du 29 mars dernier dans laquelle la commune était entendue par le tribunal de police suite à un accident de service d'un agent saisonnier survenu en août 2014. Un certain nombre d'anomalies dans le fonctionnement des services (formation à la manipulation d'engins spécifiques, autorisation de conduite, alcoolémie) a été mis en lumière à charge et à décharge de la commune. A ce jour, des dispositifs et procédures ont été mises en place mais il exige des agents de tous les services toute vigilance dans le respect de ces procédures. Il charge d'ailleurs la Direction de veiller à tout ceci.

d) Mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents et emplois à supprimer

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} janvier 2016

Emplois permanents TITULAIRES

Catégorie	Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois	
			créés	pourvus
Filière administrative			14	14
A	Emplois de direction	Directeur Général des Services 10 000 à 20 000 habitants	1	1
		Directeur Général Adjoint des Services 10 000 à 20 000 habitants	1	1
A	Attachés Territoriaux	Attaché principal	1	1
		Attaché	1	1
B	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	3	3
		Rédacteur	1	1
C	Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif 1 ^o classe	3	3
		Adjoint Administratif 2 ^o classe	3	3

Filière technique			34	28
A	Ingénieurs Territoriaux	Ingénieur	1	1
B	Techniciens Territoriaux	Technicien Principal 1 ^o classe	1	1
		Technicien Principal 2 ^o classe	1	1
C	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise Principal	2	2
	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint Techn. Principal 1 ^o classe	9	9
		Adjoint Techn. Princ. 1 ^o classe TNC	1	1
		Adjoint Techn. Principal 2 ^o classe	7	6
		Adjoint Technique 1 ^o classe	3	1
	Adjoint Technique 2 ^o classe	8	5	

		Adjoint Technique 2° classe TNC	1	1
Filière police municipale			1	1
C	Agents de Police Municipale	Brigadier Chef Principal de P.M.	1	1
Filière animation			1	1
B	Animateurs territoriaux	Animateur Principal 1 ^{ère} classe	1	1
Filière culturelle			3	3
B	Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1 ^{ère} classe TNC	1	1
C	Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine 1° classe	1	1
		Adjoint du patrimoine 2° classe	1	1
TOTAL			53	47

Emplois permanents NON TITULAIRES

Catégorie	Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois	
			créés	pourvus
Filière administrative			3	1
A	Attachés Territoriaux	Attaché	1	1
C	Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif 2° classe	1	0
		Adjoint Administratif 2° classe TNC	1	0
Filière Technique			10	10
C	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint technique 1° classe	1	1
		Adjoint technique 2° classe	4	4
		Adjoint technique 2° classe TNC	5	5
Filière animation			1	1
B	Animateurs territoriaux	Animateur	1	1
Filière culturelle			3	3
B	Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1 ^{ère} classe TNC	1	1
		Assistant d'Enseignement Artistique TNC	2	2
TOTAL			17	15

Les postes figurant au tableau ci-après, sont devenus vacants suite aux mouvements de personnel intervenus au cours de l'année 2015.

LISTE DES POSTES A SUPPRIMER MOUVEMENTS DE PERSONNEL 2015

Grade	Date de création	motif de la suppression	Agent concerné
Attaché territorial	30/03/2009	Départ en retraite	GAGNEUX Madeleine
Adjoint technique Principal 1° classe	30/10/2009	Départ en retraite	MAXIT Georges
Adjoint technique principal 1° classe	18/09/2012	Mutation	CORBAZ Didier

Adjoint technique 1° classe	18/09/2012	Titularisation sur le grade de technicien Pal 2° classe suite à concours	BAUMANN Pascal
Adjoint technique 2° classe	17/11/2004	Mutation	MARTIN William

➔ A l'UNANIMITE, le Conseil:

- Approuve le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2016 ci-dessus ;
- Approuve la suppression des postes devenus vacants, selon l'état ci-dessus.

M. Le Maire précise que les équipes communales sont constituées :

	2013	2014	2015	Prévisions 2016	Variation n-1
Titulaires	52	49	47	48	1
Non titulaires permanents	15	13	12	15	3
Saisonniers été / hiver	20	20	18	13	-5
Apprentis	0	1	0	0	0
Occasionnels	8	3	3	0	-3
Profs musique TNC	5	4	3	3	0
Stagiaires enseignement	3	2	0	1	1
Instituteurs & vacataires péri-éduc.	3	6	6	6	0
Nbre agents	106	98	89	86	-3

Sur les 86 agents, 62 occupent des postes à temps plein.

La proposition de budget 2016 est en très légère hausse malgré la prévision d'intégration du personnel garderie (6 agents), la hausse du point d'indice et le reclassement indiciaire catégorie B : + 0.94 %.

c) convention accompagnement CDG – prévention des risques professionnels

La commune adhère déjà au Centre De Gestion (CDG74) chargé d'effectuer des visites d'inspection relatives au respect des règles hygiène et sécurité (cf la convention de 2013 et son annexe 2014). Elle sera d'ailleurs inspectée prochainement courant avril.

En marge de cette inspection obligatoire, la commune peut bénéficier de l'expertise des ingénieurs du service prévention des risques professionnels notamment dans notre démarche de rédaction du document unique (document recensant tous les risques professionnels auxquels sont exposés les agents communaux dans le cadre de leurs missions).

Considérant que le CDG a modifié par délibération du 3 février 2016 les tarifs des services proposés aux communes, il convient de passer une nouvelle délibération actant ces tarifs et les modalités d'assistance exposées dans la convention dont le projet est joint à la présente note.

La commune est composée de 86 agents, elle se voit donc appliquer le barème de 0.20% de la masse salariale. Soit une dépense pour la commune de 2 842.66 € avec 3 journées incluses dont une d'inspection contre 2 145 € (avec la seule journée d'inspection).

M. le Maire s'étonne que les collectivités ne soient pas soumises à des contrôles plus fréquents et surtout plus contraignants à l'instar de ce qui existe dans le secteur privé avec l'inspection du travail.

➔ *A L'UNANIMITE, le Conseil approuve les termes de la convention jointe concernant les missions d'accompagnement en matière de risques professionnels et autorise le Maire à la signer.*

e) convention de dédit de formation

Pour les besoins du service, la commune souhaite former deux de ses agents actuellement en poste.

L'un concerne une formation à la conduite pour le chauffeur de la navette. Cet agent devant être reclassé en raison de son état de santé incompatible avec ses précédentes missions.

L'autre concerne une formation BAFA pour assurer l'animation du centre de loisirs de la commune.

Une convention de dédit de formation permet à l'employeur de se prémunir du risque que l'agent quitte ses fonctions au sein de la commune sans que cette dernière n'ait eu un retour sur investissement de formation, c'est-à-dire pouvoir assurer le service public souhaité (navette scolaire et accueil de loisirs).

Si l'agent souhaite partir, il sera contraint par cette convention de devoir rembourser à la commune l'intégralité du coût de la formation qu'il a reçue.

Il est donc proposé deux conventions de dédit :

- pour le chauffeur de navette et au regard du coût de cette formation (4308 € nets de TVA), un engagement de 5 ans.
- Pour l'agent du centre de loisirs : 1 an, coût de la formation 552 € nets de TVA

➔ *A L'UNANIMITE, le Conseil approuve les 2 conditions prévues par les conventions jointes et autorise le Maire à les signer.*

6. ENVIRONNEMENT et URBANISME

A. Implantation d'une antenne FREE

La commune de Châtel est sollicitée par l'opérateur FREE pour utiliser le domaine public secteur Champ fleurie-cret rochassons pour une surface de 16 m² sur la parcelle section B 1795 en vue d'y implanter des installations de communications électroniques, à savoir, un pylône treillis support de 3 antennes et de 2 faisceaux hertziens, ainsi qu'un local technique avec bardage bois. Voir dossier joint.

Cette occupation serait consentie en contrepartie d'une redevance annuelle de 8 000 € TTC revalorisée annuellement sur la base de l'IRL, pour une durée de 12 ans avec tacite reconduction pour 6 ans.

Free mobile, détenteur de la 4^e licence de téléphonie mobile 3 G délivrée par l'ARCEP depuis 2012 dispose d'une couverture en propre de 27 % de la population métropolitaine et d'un contrat d'itinérance avec orange pour le reste du territoire où il n'est pas encore présent.

Dans le cadre de cette licence, il doit installer ses infrastructures 3G pour répondre à ses engagements de couverture de la population de 75 % en janvier 2015 et de 90 % en janvier 2018.

Par ailleurs, Free mobile a également obtenu une licence 4G pour laquelle il est soumis aux mêmes obligations de couverture de population.

Par cette installation d'équipement sur le territoire de Châtel, Free couvrira notre territoire en 3 G et en 4G.

M. Buttoudin demande s'il est possible que cette antenne soit « camouflée » par une forme de type arbre à l'instar de ce qui se pratique dans le sud et qui dénature moins le paysage.

→ A L'UNANIMITE, le Conseil autorise FREE MOBILE à déposer une Déclaration Préalable sur le terrain communal et valide les termes de la convention dont le projet est joint. M. le Maire demande aux services de solliciter FREE pour une intégration « camouflée » s'il est possible que cette antenne soit « camouflée » par une forme de type arbre à l'instar de ce qui se pratique dans le sud en pin.

7. INFORMATIONS

A. Déclarations d'intention d'aliéner traitées dans le cadre de la délégation du Conseil au Maire.

Terrain A 1649- 66 chemin de très les pierres –
Nature du terrain :Chalet individuel- 98 m2 sur 2 niveaux-

Terrain : A 5005 (949m2) et A 5007 (51 m2) – Les Mouilles
Nature du terrain : Bâti sur terrain propre- chalet vendu brut hors d'eau,hors d'air

Terrain : A 5105 +1 /6ème de A 5106 – Les Grandes Mouilles
Nature du terrain : terrain à bâtir (1163m²)

Terrain : A 3918 et A 3919 -113 -chemin de sous le Crêt
Nature du terrain :chalet individuel(112m²)

Terrain : A 5135 – Devant la Vora
Nature du terrain : Bâti sur terrain propre (771m²)

Terrain : A 3826 (8964m²) –811, route de la Béchigne « LES JONQUILLES »
Nature :Appartement (18,52m²)

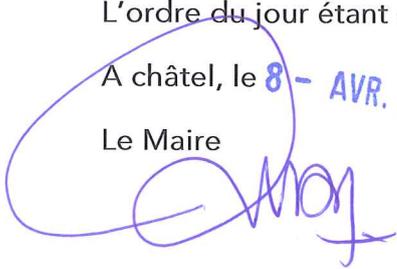
Terrain : A 4114 -34 chemin du Dément -
Nature du terrain :chalet individuel (84,21m²)

Terrain A 3815– 226 route du Centre
Nature : Appartement (45,66 m²)

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h15.

A châtel, le 8 - AVR. 2016

Le Maire



Le secrétaire de séance



